

SOMMAIRE :

- Le mot du Maire
- Adhésion au syndicat Gave et Baïse
- Le conseil municipal (page 2)
- La mairie (page 2)
- Le chauffage de la salle des fêtes (page 2)
- Réfection des bâtiments communaux (page 3)
- Restauration de l'église (page 3)
- Urbanisme (page 3)
- Les projets (page 4)
- Voirie communale (page 4)
- Site internet de la commune (page 5)
- SIVU scolaire (page 5)
- C.C.A.S. (page 5)
- Compte administratif 2008 (page 6)
- Budget primitif 2009 (page 6)
- Informations générales (page 6)
- CAS de la CC de Lagor (page 7)
- Commission environnement (page 7)
- Associations (page 7)

Le mot du Maire

Un an après les élections municipales, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter dans ce bulletin les réalisations et les projets menés par l'équipe ambitieuse et dynamique qui m'entoure, équipe largement ouverte à vos suggestions et propositions pour que chacun contribue au bien être dans notre village.

Ta s'i plan trouvar !

Le maire, Henri CONQUES



Adhésion de la commune au syndicat intercommunal

Gave et Baïse

Les contraintes liées à la mise en application de la loi sur l'eau et l'assainissement étant devenues trop lourdes pour des communes de la taille de la notre, le conseil municipal a renouvelé la demande d'adhésion au syndicat intercommunal Gave et Baïse pour la gestion du réseau d'eau potable et au syndicat Juscle et Baïse pour l'assainissement. Cette adhésion a été acceptée par le syndicat et confirmée par un arrêté préfectoral en date du 27 juin 2008.

La commune sera représentée au conseil d'administration du syndicat par Henri

Conques et René Matheu.

Les services techniques du syndicat sont donc à la disposition de notre commune pour l'assainissement non collectif.

Concernant le service eau potable, le syndicat a passé un avenant avec la compagnie fermière gestionnaire du service, la SAUR, pour qu'elle prenne en charge notre réseau. Notre fontainier, René Matheu, est passé relever tous les compteurs d'eau. Ensuite, les employés de la SAUR ont procédé au remplacement de tous les compteurs. Cette opération était nécessaire vu la vétusté de certains compteurs et est prise en charge par la SAUR. A partir de 2009, la

SAUR procédera à deux relevés annuels des compteurs et facturera deux fois par an la consommation effective d'eau.

Ce changement inévitable de gestion ne devrait pas entraîner de supplément de coût pour les usagers.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier René Matheu pour les services qu'il a rendus à la commune

Démissions au
conseil municipal

Nouvelle
secrétaire de
mairie

Chauffage de la
salle des fêtes

Le conseil municipal

Démission de deux conseillères municipales :

Stéphanie Métayer et Sandrine Vivé ont confirmé le 30 avril 2008 leur démission du conseil municipal. La majorité des conseillers a regretté cette décision.

Démission du premier adjoint :

Monsieur le Préfet par un courrier en date

du 17 octobre a informé Monsieur le Maire de la démission de Jean Monbeigt de sa fonction de premier adjoint.

Le conseil municipal réuni le 31 octobre a décidé de ne pas remplacer Jean Monbeigt. Les charges assumées par le premier adjoint ont été réparties entre les conseillers municipaux et les deux adjoints.

La mairie

Remplacement de la secrétaire de mairie :

Suite à la mutation de notre secrétaire à la mairie de Bonnut, une nouvelle secrétaire de mairie, Cécile Recalde, a été recrutée depuis le 1 septembre 2008. Elle partage son service hebdomadaire de la façon suivante : 14h à Castetner, 14h à Sauvelade et 12h à Castétis.

Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public sont les suivants :

Lundi de 10h30 à 12h30.
Jeudi de 16h30 à 18h30.

Mairie et salle des fêtes



La salle des fêtes

Le conseil municipal a décidé de confier les travaux d'installation d'un système de chauffage dans la salle des fêtes à Monsieur Azaïs, installateur le mieux-disant. Les travaux sont pratiquement terminés et le chauffage est en service depuis le début du mois de Février.

Réfection des bâtiments communaux

Réparation du toit de l'ancienne école :

Des travaux d'urgence de mise hors d'eau du bâtiment de l'ancienne école ont été réalisés au mois de juin 2008.

Réparation du toit de la salle des fêtes :

Des travaux de remise en état du toit de la salle des fêtes ont été réalisés au mois de juin 2008.

L'église



Restauration de l'église :

L'église du village est à nouveau ouverte au public depuis le 7 juin 2008.

Le coût de remise en état est de 112 453 €. La commune a contracté en 2004 un prêt de 23 000 € sur 15 ans.

**Coût des
travaux de
remise en état
de l'église
112 453 euros
(entre 2002 et
2008)**

Réfection du tabernacle :

Le tabernacle de l'église qui date du début du XVIII^e siècle, est en mauvais état. Une remise en état serait souhaitable. Les services des Bâtiments de France ont été contactés.

Le conseil municipal attend que le devis de réfection du tabernacle de l'église lui soit parvenu avant de prendre une décision.

L'urbanisme

La commune bénéficie depuis le 1 janvier 2009 des compétences techniques du service d'urbanisme de la communauté de communes de Lacq qui vont de l'étude de tous les dossiers jusqu'à l'élaboration de documents d'urbanisme.

Le maire et la commune de Castetner conservent la maîtrise des décisions en matière d'urbanisme, en particulier pour les permis de construire.



**Maison béarnaise
(photo Marcelle Conques)**

Nos projets

Salle des fêtes

Mairie

Bâtiments
communaux

- Aménagement de la cuisine de la salle des fêtes :
suite à un rapport d'inspection des services de l'hygiène, la cuisine de la salle des fêtes n'est pas aux normes et il est donc interdit de s'en servir pour cuisiner. Les normes à respecter pour la rendre utilisable comme cuisine nécessiteraient un investissement qui dépasserait les possibilités de la commune. Par contre, il est envisageable de la transformer en salle de service (on pourrait y maintenir en température les plats chauds et les plats froids). Des devis vont être établis par des entreprises spécialisées pour éclairer le conseil municipal dans ses choix.
 - Aménagements de la mairie :
il semble souhaitable que les locaux de la mairie soient réaménagés pour pouvoir y installer des toilettes et une pièce pour pouvoir recevoir les administrés dans des conditions qui respectent la confidentialité. L'architecte du PACT du Béarn qui travail-
- le sur la réhabilitation du logement de l'école sera sollicité pour faire des propositions au conseil municipal.
- Réhabilitation du logement de l'ancienne école:
après consultation, c'est l'architecte du PACT du Béarn qui a été choisi pour réaliser l'étude. Nous attendons ses propositions pour faire les demandes de subventionnement. Les travaux ne pourront commencer que lorsque nous aurons la notification des subventions.
 - Mise aux normes des bâtiments communaux pour l'assainissement :
les services du syndicat Juscle et Baïse ont été sollicités pour faire l'étude.. Un rapport va nous être transmis dans les prochains jours.

Programme voirie pour 2009

Budget
prévisionnel du
programme voirie
pour 2009:
22 000 euros

La communauté de communes de Lagor qui a en charge le programme de voirie va entreprendre des travaux sur notre commune pour un montant estimé de 22 000 €.

Le **chemin de Lasbeline** sera refait depuis le croisement avec la route départementale sur 160 mètres (revêtement bicouche).

Le **chemin de Lasbielle** sera refait sur 300 mètres (reprofilage et empierrement). Le reste du chemin sera refait en 2010.

Le **chemin Pehargou** doit être repris sur 500 mètres. Ce chemin a été très fortement dégradé par les véhicules tout terrain qui participaient à un week-end organisé par une société privée d'Orthez et celle-ci n'avait pas demandé d'autorisation.

La communauté de communes de Lagor ne va pas commencer les travaux de remise en état tant que le litige avec la société organisatrice ne sera pas réglé.

Il faut savoir que nous sommes en droit de demander à ceux qui dégradent les chemins de les remettre en état.

Site internet de la commune



Vous êtes invités à consulter le site internet de notre commune sur lequel vous pourrez obtenir des informations sur la vie de la commune (heures d'ouverture de la mairie, compte rendus des conseils municipaux, heures et lieux de réunions ou manifestations, ...) et de la communauté de communes de Lagor.

L'adresse du site est : <http://www.castetner.fr/>.

Si vous souhaitez publier des informations sur le site vous devez contacter la mairie.

SIVU scolaire Biron Castetner Sarpourenx

Notre école intercommunale tourne bien avec 93 élèves inscrits cette année. 11 enfants de notre village y sont scolarisés cette année.

La stabilité et l'engagement du personnel enseignant et des agents ont permis de mener à bien de nombreux projets éducatifs (piscine pour les 6/7 ans, sorties sur différents sites du département, spectacles divers, rencontres sportives avec d'autres écoles...)

Les animations traditionnelles se sont bien déroulées (Arbre de Noël, carnaval)

La fête de l'école se déroulera le 19 juin

Cette année le SIVU va procéder au renouvellement du parc informatique, nécessaire à l'initiation des jeunes aux nouvelles technologies.

Différents petits travaux sont entrepris pour la maintenance des locaux et l'amélioration des conditions de vie dans l'école (connexions internet, engazonnage des parties boueuses de la cour, réaménagement du garage à vélo)

**La commune
verse 2 425€ par
an et par enfant
de Castetner
scolarisé au
groupe scolaire
du SIVU**

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS a organisé le 4 janvier 2009 un goûter avec une animation à la salle communale.

L'objectif de cette journée était de rassembler toutes les générations du village autour d'un moment de convivialité.

Malgré de modestes moyens, nous sommes parvenus à rassembler petits et grands du village et à faire que ce moment soit apprécié de tous.

Nous réfléchissons à l'organisation de nouvelles manifestations susceptibles de nous réunir à nouveau.

Merci à tous pour votre participation.

*Nadia GRAMMONTIN
Responsable du CCAS*



Goûter du CCAS du 4 janvier 2008 (photo Hervé Latrubessé)

25 000 euros
disponibles pour
investir en 2009

A surveiller!

Le frelon

asiatique

Les chiens

Les chats

Attention !

La distribution
et la fourniture
d'électricité
sont des servi-
ces distincts

Compte administratif 2008

Le compte administratif 2008 fait apparaître 90 516,69 euros de recettes pour 65 093 euros de dépenses de fonctionnement. Ceci nous laisse une disponibilité financière de : 25 423,69 €.

Budget primitif 2009

Le budget primitif 2009 a été adopté et prévoit 104 688 € de dépenses d'investissement pour 104 688 € de recettes. Les taux d'imposition restent identiques à ceux de 2008.

Informations générales de la commune

Frelon asiatique :

Si vous relevez la présence d'un nid de frelons asiatiques, vous êtes invités par arrêté préfectoral à le signaler à la mairie. Ces nids sont souvent situés en haut d'un arbre et ont l'aspect d'une grosse boule. Vous n'y touchez pas, des services spécialisés se chargeront de le détruire.

Ecobuage :

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral définit les dates d'autorisation d'écobuage dans notre département.

L'écobuage est soumis à autorisation du maire et doit se dérouler entre le 15 octobre et le 31 mars.

La préfecture en fonction des conditions météorologiques peut prolonger la période jusqu'au 30 avril ce qui a été le cas cette année.

Divagation des animaux :

Nous vous rappelons qu'un arrêté municipal en date du 16 juillet 1998 interdit la divagation des chiens et des chats sur la commune.

Services aux personnes :

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile), portage des repas.

N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie : 05.59.67.18.10 ou à la Communauté de Communes de Lagor : 05.59.60.24.60

Electricité:

Depuis le 1 janvier 2008, la distribution d'électricité est assurée par ERDF, filiale à 100% d'EDF.

EDF est un fournisseur d'électricité qui utilise le réseau de distribution géré par ERDF.

D'autres fournisseurs d'électricité privés peuvent utiliser

également le réseau de distribution ERDF.

Cette réorganisation fait que suivant le problème que vous aurez à résoudre il faudra savoir à qui vous adresser. La mairie se met à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Remarque:

Si un fournisseur d'électricité privé vous propose un abonnement avec un tarif déréglé inférieur à celui d'EDF, réfléchissez bien et lisez attentivement toutes les clauses du contrat avant de signer. En effet, ensuite il ne vous sera certainement plus possible de revenir en arrière et de bénéficier des tarifs régulés d'EDF qui pour le moment sont des tarifs fixés par l'Etat.

Commission Action Sociale de la Communauté de Communes de Lagor

Crèche/RAM

Un projet de service en faveur de la petite enfance est en cours de réalisation. Il donnera naissance à une crèche dotée de 25 places (20 places publiques et 5 places réservées à la Société SOFICAR, partenaire du projet).

Situé sur la commune de Lagor, cet équipement accueillera en un seul lieu

une crèche (enfant de 0 à 4 ans) et le Relais Assistante Maternelle (RAM).

Coût estimatif du projet (subventions non déduites) : 1 320 239.93 euros TTC

EHPAD:

La CCL a décidé de construire un EHPAD (Etablissement d'Hébergement

pour Personnes Agées Dépendantes) de 80 lits (dont 14 lits dédiés aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer) sur la commune de Lagor.

Ce projet attend la validation du CROSM (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) où il sera présenté en juin 2009.

Commission environnement de la Communauté de Communes de Lagor

La commission environnement poursuit son action en matière de tri des déchets.

Tri des déchets ménagers

Afin de détourner des ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables produits lors de manifestations de repas familiaux ou de fêtes patronales : verre (bouteille), plastique (bouteille), acier /aluminium (canettes...), les salles des fêtes ont été dotées de 3 conteneurs roulants de 120 litres.

Notre commune dispose en plus d'un conteneur verre pour l'apport volontaire. Celui-ci est situé sur le parking, derrière l'église.

Par ailleurs, la Mairie dispose de bacs pour la collecte des piles et des bouchons.

DASRI

La CCL a mis en place depuis le 1^{er} septembre 2008 la collecte et le traitement des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) générés par

les particuliers en auto traitement, c'est à dire, les personnes qui exercent sur elles-mêmes un acte de soin, sans intervention directe d'un professionnel de santé (ex : injection...).

Sur présentation d'un certificat médical attestant la nécessité d'un soin en auto traitement, la communauté fournira gratuitement, via la gardienne de la déchèterie, une boîte jaune indispensable à l'élimination de ces déchets (aiguilles...).

DASRI

**(Déchets
d'Activité de**

Soins à

Risques

Infectieux)

Le mot des associations

Quiller:

Les « quillous » sont prêts à vous initier au jeu de quilles de neuf.

Rendez-vous au quiller le jeudi après midi.

Comité des fêtes:

Après avoir relancé les fêtes locales du village en Septembre 2008, forte du succès reconnu et surtout de la joie partagée et procurée à cette occasion, avec une nouvelle équipe, même réduite, le Comité des Fêtes continuera en 2009 à vous proposer

plusieurs animations. Ainsi vous pourrez venir flâner et flairer les bonnes affaires lors du **premier vide grenier du village le 28 juin prochain** à la Salle communale et sur la place de la Mairie, pour lequel nous vous attendons nombreux.

Le comité animera également le **rallye 4X4 début Juillet** avec une buvette et ravitaillement sur le parcours, et bien évidemment organisera **les fêtes locales en Septembre** prochain, point d'orgue de notre programme, événement associé cette année aux journées nationales du Patrimoine.

D'autres idées ne manquent pas, c'est pourquoi, afin de mener à bien ce programme, en tant que Président, je renouvelle ainsi un appel aux bonnes volontés pour venir rejoindre notre petite équipe (nous ne sommes pour l'heure que 8). Nous serions effectivement heureux de compter parmi nous d'autres personnes pour encore plus d'énergie et bonnes idées à prendre ...

A très bientôt autour de ces prochaines animations estivales et automnales

*L'équipe du comité des fêtes et son
Président Frédéric PONS*



Nom de l'organisation

Adresse activité principale

Adresse ligne 2

Adresse ligne 3

Adresse ligne 4

Téléphone : 00 00 00 00 00

Télécopie : 00 00 00 00 00

Messagerie : xyz@example.com

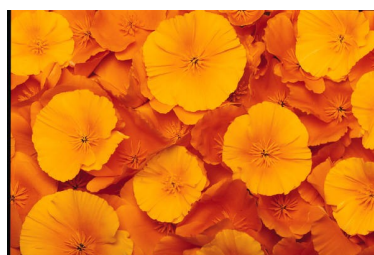
Votre slogan professionnel

Cet emplacement convient à un petit paragraphe décrivant votre organisation. Vous pouvez évoquer son but, sa mission, sa date de fondation, et résumer son histoire. Ajoutez éventuellement une courte liste des produits, services ou programmes proposés, ainsi que la zone géographique couverte (par exemple, la région parisienne ou les marchés européens), sans oublier un profil des clients ou membres.

Indiquez la personne à contacter pour obtenir de plus amples renseignements sur votre organisation.



Titre de l'article de dernière page



Légende accompagnant l'illustration.